

Location de matériel photographique

Conditions 2024-2026

Olivier Gilliéron – www.imagesdenature.ch

Contrat de location de matériel

Entre les soussignés :

Olivier Gilliéron
Imagesdenature.ch
Route de Boveau 9
1856 Corbeyrier

propriétaire du matériel, ci-après désigné « le propriétaire », d'une part,

et

M.....

demeurant à

loueur du matériel, ci-après désigné « le locataire », d'autre part.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Le propriétaire loue le bien matériel suivant au locataire :

.....
.....
.....
.....
.....

Durée de la location de matériel

La présente location est consentie pour une durée de à compter du

..... Pour se terminer le

Le montant du loyer est de (voir tarif en vigueur). Le preneur s'engage à verser la somme de la location au moment de la mise à disposition du matériel.

Location de matériel photographique

Conditions 2024-2026

Olivier Gilliéron – www.imagesdenature.ch

Conditions générales

Le locataire verse ce jour au propriétaire la somme de à titre de caution ou dépôt de garantie pour répondre des dégâts qui pourraient être causés aux objets loués.

Le remboursement de la caution sera effectué au retour du matériel en bon état.

Le locataire s'engage à rendre le matériel dans le même état de propreté et bon fonctionnement qu'au moment de sa réception. A défaut, les coûts de nettoyage, de réparation ou remplacement seront pris sur la caution et donc déduits du remboursement.

Le locataire est seul responsable du matériel entre le moment de sa prise en charge et celui de sa restitution. Il est responsable de sa détérioration, perte ou vol du matériel et de ses accessoires.

La perte d'accessoires (bouchon, batterie, pare soleil, etc.) sera facturée au tarif en vigueur.

En signant le présent contrat, le locataire certifie être couvert par une police d'assurance Responsabilité Civile.

La location pourra être refusée en cas de garanties insuffisantes d'un point de vue de police d'assurance ou solvabilité ou présentant un fort risque de sinistralité.

Le matériel photographique mis à disposition est exclusivement destiné aux participants des stages photographiques donnés par le propriétaire. La période de location ne peut s'étendre en dehors de l'un ou l'autre de ces stages photographiques.

Fait en deux exemplaires à, le

Le propriétaire,
Signature

Le locataire,
Signature